



Compte rendu de la réunion publique du 09 janvier 2026

La réunion débute à 18 H30 dans la salle du Centre Socio-Culturel de SAINT JEAN PLA DE CORTS.

PARTICIPANTS :

- Membres du bureau : M Nicolas TIXIER, et Mme Sophie EMMANUELLI.
- Le public

Etaient excusés les autres membres du bureau (Maribel HERNANDEZ, Evelyne BROUSSE, M Miguel LAFOSSE) ainsi que M Nicolas IZERN (membre et responsable du numérique pour l'association) et M Aldric VENE (responsable des conférences)

POINTS ABORDÉS :

- Présentation des acteurs locaux :

Librairie le Cheval dans l'Arbre

Le Cheval dans l'Arbre, située à Céret, est la dernière librairie indépendante existant entre la frontière espagnole et Perpignan.

Elle a ouvert ses portes il y a 35 ans et son gérant, Jean-Luc Pélissou, a souhaité cesser son activité en 2021 et passer la main. N'ayant pas de proposition de reprise il a été pensé par un collectif de lecteurs, de professionnels de la chaîne du livre et de militants associatifs, la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour que Le Cheval dans l'Arbre poursuive sa mission.

Cette société coopérative existe donc grâce au soutien financier de sociétaires au nombre actuellement de 550 (la part sociale s'élevant à 50 euros elle est ouverte à tout a chacun), mais aussi de soixante bénévoles actifs (réception et étiquetages des livres, nettoyage du locale, tenue de stand dans les festivals).

Il s'est créé parallèlement une association « les amis de la librairie » dont l'adhésion est de 15 euros.

La librairie se situe au : 1 avenue Michel Aribaud 66400 Céret. Vous pourrez contacter la librairie au 04.68.87.68.38 pour plus de renseignements.

- Ordre du jour :

Cette réunion a pour but de préparer les questions et les grands axes que nous souhaitons soumettre, voir développer par le(s) futur(s) candidat(s) aux élections municipales à venir :



Compte rendu de la réunion publique du 09 janvier 2026

1. Rôle du citoyen auprès de la municipalité :

La mise en place de réunions publiques, véritables **consultations citoyennes**, régulières avec les élus permettrait de créer un véritable lieu d'échange sur les projets d'aménagements à venir (construction, abattage d'arbres...) dans notre village.

On pourrait aussi imaginer la création de **commissions municipales citoyennes**, ouvertes à quelques citoyen(ne)s (en lien avec les associations et les habitants) abordant les thématiques comme l'urbanisme, la végétalisation, les activités sportives, la culture, l'environnement, qui permettraient mieux au conseil municipal d'appréhender voir de statuer sur la vie du village.

Aménagement de salles supplémentaires pour satisfaire les besoins des associations et augmenter les espaces qui permettent aux citoyen(ne)s de se réunir, d'échanger

2. La jeunesse :

L'amélioration de la vie de nos jeunes est indispensable. Actuellement le seul endroit (aire de jeux ou city stade) où il pourrait se retrouver (sans nuisance pour les autres villageois) n'est plus adapté. Les filets de basquets sont déchirés, le point d'eau est inutilisable, et l'éclairage n'est pas assuré jusqu'à 20h.

Certaines salles pourraient être mise à disposition afin qu'il puisse s'y retrouver en particulier au moment de l'hiver.

La création d'un conseil municipal des jeunes permettrait de mieux appréhender leur besoin et d'y répondre plus efficacement.

3. Création d'îlots de fraîcheurs

Possible aménagement de la place du square Guy Malé (en autres) par des îlots de fraîcheur afin d'en faire un lieu de rencontre, de partage avec la présence de bancs et de zones ombragées « fréquentables » en particulier pendant les périodes de fortes chaleurs que l'on pourrait habiller de panneaux photovoltaïques.

4. Stationnement :

Il est urgent de développer des zones de stationnement face aux créations de logements nouveaux et aux aménagements urbains les diminuant.

Même s'il en existe (en bas du village à côté de l'école maternelle ou en contre bas de la place de la république) leur nombre est insuffisant et entraîne déjà des incivilités.

Pourrait-on mettre en état de conformité de la zone de stationnement (place des évadés, direction Maureillas) voir adapter la parcelle de l'ancienne caserne des pompiers à ces fins ?



Compte rendu de la réunion publique du 09 janvier 2026

5. Accessibilité :

Il est nécessaire de **créer un axe de déambulation** pour personnes à mobilité réduites leur permettant de se rendre au centre-ville, vers les parkings, la pharmacie, les écoles avec revêtement adapté et permettant une véritable accessibilité (la configuration actuelle de la traverse de la gare représente à elle seule un obstacle)

6. Clos de Villargeil /accès aux communes limitrophes (Maureillas, Ceret, le Boulou) :

Désenclavement du lotissement avec cheminement piéton jusqu' au village
Mise en place de navettes intercommunales entre le village et Maureillas
Réalisation d'une véritable voie verte sur tout le trajet entre le Boulou et Ceret
Renforcer encore la sécurisation de l'abri bus (vitesse excessive)

7. Police municipale :

Création d'un poste afin de privilégier la présence physique, dissuasive

8. Trafic routier :

Diminuer la vitesse sur la D13, traversant le village
Aménager le rétrécissement sur D13 au niveau de l'école primaire (source d'accidents, et d'incivilités) en rénovant le ralentisseur affaissé au début de l'avenue des Albères ou le remplacer par un feu pédagogique.

9. Environnement :

Consultation citoyenne sur **l'utilité de l'éclairage public nocturne** (extinction complète ou alternée)
Comment sont **alimentés en eau les lacs** en périodes sèches ?
Mise en place dans le village de sacs à déjections canines et non réservés au lac
Ou en est la **dépollution du site de la casse** automobile et communale ?
Quelle est la position de la commune sur le projet d'agri-voltaïsme sur 18 Ha au Mas Alquier ?

10. Divers :

Créer des **panneaux d'affichage** informatifs dans différents quartiers du village
Quel est le devenir de la **maison du garde barrière** ? Et du mas près du site de dressage des chiens (près de la zone de covoitfrage) ?
Peut-on équiper et marquer correctement **le chemin de randonnée** du village mentionné sur le guide de l'office du tourisme ?
Éclairage du chemin de la pavé jusqu'aux dernières habitations



Compte rendu de la réunion publique du 09 janvier 2026

L'Ordre du Jour étant (provisoirement) épuisé, la séance est levée à 20 H30

La secrétaire pour l'association Trait d'union